

PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

Port-Gentil : 204 dossiers d'enfants apatrides remis au président du Tribunal



Photo: DR

Remise des dossiers des apatrides au président du tribunal de Port-Gentil, Christian Ambegat.

Fidèle AFANOU EDEMBE
Port-Gentil/Gabon

Le président du Tribunal de première instance de Port-Gentil, Christian Ambegat, a réceptionné il y a peu, des mains de Flora Carine Dibata et Pélagie Angoué – respectivement directrice provinciale des Affaires sociales et cheffe du service provincial de la Famille –, les premiers dossiers issus du recensement des enfants apatrides ou sans acte de naissance à Port-Gentil.

Initiée par le gouvernement gabonais et le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef), l'opération lancée dans la capitale économique au début du mois de février 2022 a pris fin le 31 mars dernier. Mais se poursuit désormais dans les départements de Bèndjè, Etimboué (Omboué) et Ndougou (Gamba). Au total, 204 dossiers finalisés d'enfants âgés de 0 à 18 ans n'ayant pas d'actes de naissance ont

été remis au président du Tribunal de première instance de Port-Gentil, afin que se poursuive la procédure devant aboutir à l'établissement des documents qui octroieront la citoyenneté aux intéressés.

Selon les responsables des deux institutions (Affaires sociales et Famille) ayant mené les opérations de ce recensement au niveau de Port-Gentil, d'autres dossiers, en attente d'être complétés, viendront au fur et à mesure s'ajouter à ce premier lot qui ne concerne, pour l'heure, qu'une partie des cas recensés dans la commune de Port-Gentil.

Une fois l'opération sera terminée dans toute la province de l'Ogooué-Maritime, c'est fort probable que le nombre d'apatrides passe du simple au double, au regard de l'engouement suscité par cette initiative.

MINISTÈRE DES EAUX, DES FORÊTS, DE LA MER, DE L'ENVIRONNEMENT, CHARGE DU PLAN CLIMAT ET DU PLAN D'AFFECTATION DES TERRES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE.

N° 001028 /MEFMEPCPAT/SG/DGEPN
DOM/Communiqué du 03-05-2022

Communiqué

La Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature informe le public qu'une Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) relative à la route d'accès et bretelle de raccordement à l'Aéroport International de Libreville, Province de l'Estuaire, a été déposée auprès de ses services par la Société **GABON SPECIAL ECONOMIC ZONE AIRPORT (GSEZ Airport)**.

Conformément aux dispositions de l'article 2 du décret 539/PR/MEFEPEPN du 15 juillet 2005, réglementant les études d'impact sur l'environnement, ce document est consultable pour avis dans les locaux de la Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature sise au 5ème étage de l'immeuble abritant les services du Ministère des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement, Chargé du Plan Climat et du Plan d'Affectation des Terres pendant dix (10) jours, à compter de la date de publication du présent communiqué.

Passé ce délai, aucun avis ne sera pris en compte dans le processus administratif de validation de cette EIES.

Fait à Libreville, le 04 MAI 2022

Le Directeur Général de l'Environnement et de la Protection de la Nature


Stephen MOUBA



Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN) 5^{ème} étage immeuble des Eaux et Forêts 775, Rue Célestin EKOGHA EDOU- Boulevard Triomphal Omar BONGO
BP : 3903 Libreville, Gabon- tél (+241) 066.80.05.68. E-mail : gpd@dgepn.gabon@gmail.com